

RÉDUISONS NOS POUBELLES

Guide de la REDEVANCE INCITATIVE





CHÈRES HABITANTES, CHERS HABITANTS,

Janvier 2024 marque la mise en place officielle de la nouvelle redevance incitative. Après plusieurs années de travail des services que je tiens vivement à remercier, 23 réunions publiques sur l'ensemble du territoire, des mois de concertation et d'ajustement

pour produire une feuille de route la plus exhaustive possible, nous pouvons être collectivement fiers du chemin parcouru.

Ce nouveau système est plus juste, plus sobre et surtout plus écologique. Ce sont les efforts individuels de chacun, dont nous constatons mois après mois la réalité, qui confirment la bonne direction que nous prenons.

Les quelques 37 990 foyers de l'agglomération ont vu le tonnage d'ordures ménagères collectées baisser de 29 % en 2023 ! Dans le même temps, le tri, la collecte des sacs jaunes est en progression de 42 % !

Bien sûr, d'autres efforts sont à poursuivre. Je pense naturellement au compostage individuel ou collectif qu'il faut continuer d'encourager. Je pense également à la vigilance dans notre manière de trier, à la sensibilisation des écoliers dans les classes élémentaires, à la valorisation des déchets et au choix des filières de recyclage auxquelles nous accordons une importance stratégique.

Bien sûr, de nouveaux réglages sont nécessaires, l'adaptation doit être notre maître-mot.

Toutes ces mesures ne sont possibles que grâce à votre implication au quotidien, c'est cela qui permet la réduction de nos déchets et donc de notre empreinte carbone. Merci à chacun de vous de permettre ces changements de pratiques.

Ensemble pour l'environnement, pour notre territoire, soyons confiants et transformons l'essai en 2024 !

Jean Christian REY

Président de l'Agglomération du Gard rhodanien

SOMMAIRE

- 3 **POURQUOI UNE REDEVANCE INCITATIVE**
- 3 **L'USAGER DU SERVICE**
- 4 **COÛTS**
- 6 **FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE**
- 8 **BIEN TRIER LES EMBALLAGES**
- 9 **BIEN TRIER LES VERRES,
LES PAPIERS ET LES TEXTILES**
- 10 **DÉCHETTERIES**
- 11 **COMPOSTAGE**
- 11 **BONS GESTES**
- 12 **COLLECTE DES ORDURES
MÉNAGÈRES EN BAC**
- 13 **COLLECTE DES ORDURES
MÉNAGÈRES EN COLONNE**
- 14 **CALENDRIER DE COLLECTE DES
42 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION**
- 15 **CALENDRIER DE COLLECTE
DE BAGNOLS-SUR-CÈZE**
- 21 **LOCALISATION DES COLONNES ORDURES
MÉNAGÈRES À BAGNOLS-SUR-CÈZE**
- 22 **CALENDRIERS DE COLLECTE
DE PONT-SAINT-ESPRIT**
- 27 **LOCALISATION DES COLONNES ORDURES
MÉNAGÈRES À PONT-SAINT-ESPRIT**

Agglomération du Gard rhodanien

Directeur de la publication : Jean Christian REY

Directeur de la communication : Jérôme BUIGUÈS

Maquettage : service communication

Illustrations et photographie : Adobe Stock,
Freepik et service communication

Impression : JF Impression

Quantité : 40 000 exemplaires

Distribution : SOCOM - Janvier 2024

POURQUOI UNE REDEVANCE INCITATIVE

✓ DIMINUER LES ORDURES MÉNAGÈRES

✓ AUGMENTER LE TRI DES EMBALLAGES, DES VERRES, DES PAPIERS ET DES TEXTILES

✓ FINANCER DE FAÇON ÉQUITABLE LA GESTION DES DÉCHETS

✓ DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE

✓ RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

✓ RESPONSABILISER CHACUN SUR LA PRODUCTION DE DÉCHETS



L'USAGER DU SERVICE

Un bac ou badge est attribué à votre foyer/entreprise, en fonction du nombre de personnes qui le compose ou de la production de déchets de votre entreprise.

La facturation de la redevance est établie à l'occupant du foyer ou du local professionnel, lorsque la collecte est individualisée (bac individuel ou badge).

Pour les logements sociaux, individuels ou collectifs, la facturation est adressée au bailleur qui la répercute dans les charges. Pour les copropriétés en bac collectif, la facturation est adressée au gestionnaire qui la répercute dans les charges.

En cas de départ ou d'arrivée dans votre logement, il est demandé de mettre sa situation à jour auprès de l'Agglomération en déclarant votre date d'entrée ou de sortie, afin d'avoir une facture au plus juste. Comme pour internet, l'eau ou encore l'électricité.

Le bac ou le badge est rattaché au logement. On laisse donc le bac dans le logement et le badge sur les clés. On ne part pas avec sinon il sera facturé en cas d'oubli.

Mise à jour de sa situation :
redevance.incitative@gardrhodanien.fr / 04 66 90 58 00

COÛTS

➔ LA REDEVANCE INCITATIVE FINANCE QUOI ?



CHARGES DE STRUCTURES ET DE PERSONNEL



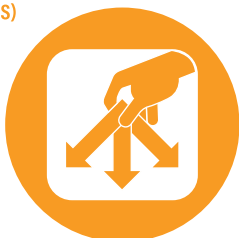
FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE PRÉCOLLECTE ET COLLECTE



FINANCEMENT DES COLLECTES ET TRAITEMENTS DES DIVERS FLUX (ORDURES MÉNAGÈRES + EMBALLAGES + PAPIERS + VERRES)



15 À 36 LEVÉES INCLUSES SUR LES OM, FLUX LE PLUS POLLUANT



DÉCHETTERIES (POUR LES PARTICULIERS)

➔ VOTRE FACTURE

Vous recevrez votre facture deux fois par an (entre mars et juin et septembre et novembre). Une troisième facture de régularisation vous sera envoyée en janvier de l'année suivante en fonction de votre consommation supplémentaire du service (nombre de levées supérieur au forfait, achat d'articles...).

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANAIEN

1717 ROUTE D'AVIGNON
30200 BAGNOLS-SUR-CEZE

redevance.incitative@gardrhodanien.fr

Tél : 04 66 90 58 00

SGC DE BAGNOLS SUR CEZE
24 AVENUE DE L'ANCYSE
30200 BAGNOLS SUR CEZE

NOM PRENOM
3 RUE DU CHAT QUI DORT
COMMUNE

Facture N° : 1
#Période Facturation#
#références : 18391 - 18391
Date émission : #Date émission#
Date limite de paiement : #Date Paiement#

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositifs des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

#Titre de la Facture#

Lieu de production : NOM PRENOM 3 RUE DU CHAT QUI DORT COMMUNE

Objet	Période	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Abonnement	01/01/23-30/06/23	0.49589	43.00	18.84		21.50
Forfait Bac 180L	01/01/23-30/06/23	0.49589	293.00	112.57		146.50

Recapitulatif TVA Taxe : Sans TVA
HT : 131.41

TOTAL GENERAL : 168 €

#Modalité de Paiement#Modalité de Paiement 2#Modalité de Paiement 3#

Partie à détacher suivant les pointillés

Paiement de proximité

1. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

2. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

3. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

4. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

5. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

6. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

7. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

8. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

9. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

10. Montant de paiement unique de 168 € (montant HT de 131,41 € + TVA de 36,99 €) à verser à la date d'émission de la facture.

NOM PRENOM
3 RUE DU CHAT QUI DORT
COMMUNE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA00000408100000000000000123
ICS : FR2222808ACC

Référence : 1
Cotisation : ATIP Nom Emetteur#
CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELLINES CEDEX 9

Montant : 131.41 €

081100M00231 NOM PRENOM

941133000175 27070000000000000010300044960706 13141

DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____

COÛTS

→ GRILLE TARIFAIRE BAC

MODÈLE DE BAC	VOLUMES					
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4-5 personnes	6 personnes et plus ou professionnels	
	80l	120l	180l	240l	360l	660l
NOMBRE DE LEVÉES INCLUSES SUR LE BAC OM	15	15	15	15	26	36
MINIMUM FACTURABLE ANNUEL	206 €	258 €	336 €	414 €	957 €	2 243 €
PRIX LEVÉES SUPPLÉMENTAIRES	11 €	14 €	20 €	25 €	35 €	61 €

Plus de détails sur gardrhodanien.fr

→ GRILLE TARIFAIRE BADGES

MODÈLE DE BADGES	VOLUMES					
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4-5 personnes	6 personnes et plus ou professionnels	
	24	36	54	72	188	476
NOMBRE D'OUVERTURES INCLUSES SUR LE BADGE OM	24	36	54	72	188	476
MINIMUM FACTURABLE ANNUEL	206 €	258 €	336 €	414 €	957 €	2 243 €
PRIX DES OUVERTURES SUPPLÉMENTAIRES	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €

Plus de détails sur gardrhodanien.fr

MODES DE PAIEMENT

- Paiement en carte bleue via *PayFip* sur gardrhodanien.fr
- Chèque via le TIP SEPA
- En espèce en flashant le QR code sur la facture auprès du buraliste
- Virement auprès du centre d'encaissement

→ GRILLE TARIFAIRE POUR LES SERVICES ANNEXES

La grille tarifaire pour les services annexes est consultable sur le site internet gardrhodanien.fr ou en flashant le QR code ci-contre.



FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE

→ EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLÉS

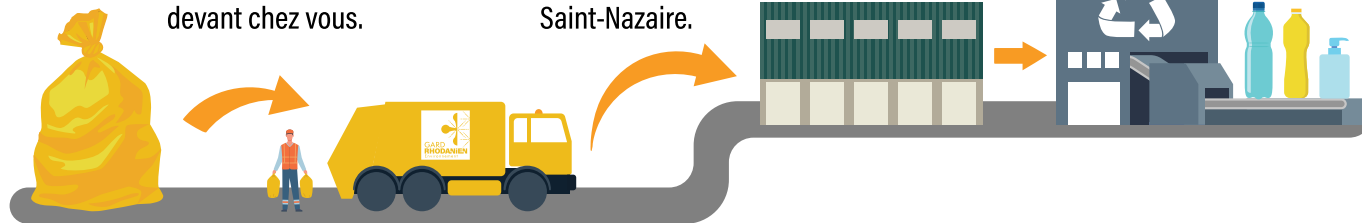
3 123 TONNES EN 2023
SUR L'AGGLO (AU 30/11/2023)



+ 42 %
PAR RAPPORT À 2022

Les emballages ménagers recyclés sont relevés devant chez vous.

Ils partent ensuite au quai de transfert de Saint-Nazaire.



Ils sont envoyés au centre de tri de Nîmes pour être ensuite orientés vers les filières de recyclage.

→ ORDURES MÉNAGÈRES

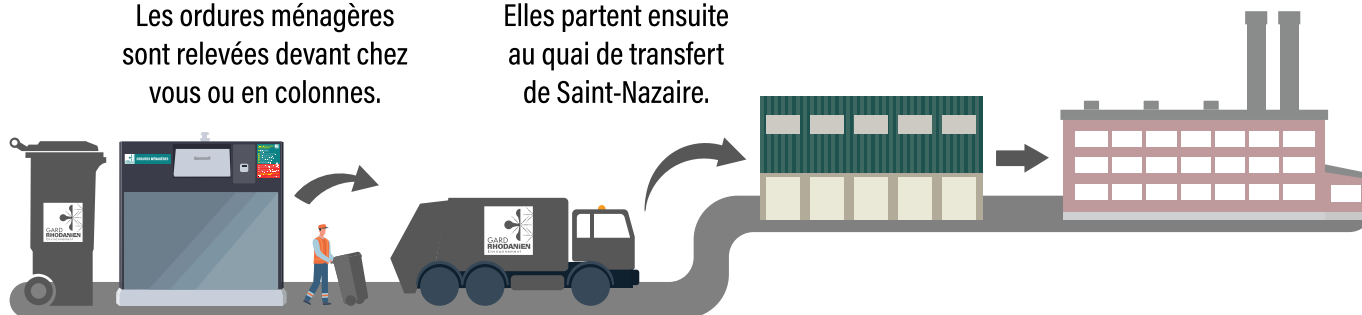
12 400 TONNES EN 2023
SUR L'AGGLO (AU 30/11/2023)



- 29 %
PAR RAPPORT À 2022

Les ordures ménagères sont relevées devant chez vous ou en colonnes.

Elles partent ensuite au quai de transfert de Saint-Nazaire.



Elles sont envoyées à l'unité de valorisation énergétique à Nîmes (incinérateur) ou à l'installation de stockage de Bellegarde.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE

→ VERRES

2 155 TONNES EN 2023 SUR L'AGGLO (AU 30/09/2023)  + 4 %
PAR RAPPORT À 2022

Les verres sont à déposer en colonnes.

Ils sont récupérés et envoyés à Vergèze dans un four verrier.



Ils sont refondus pour être recyclés en nouveaux emballages en verre.



→ PAPIERS

727 TONNES EN 2023 SUR L'AGGLO (AU 30/11/2023)

Les papiers sont à déposer en colonnes.

Ils sont ensuite récupérés et envoyés au centre de tri de Pujaut.



Ils sont pré-triés et mis en conditionnement, puis envoyés dans une papeterie qui les transforme en papiers recyclés.



→ TEXTILES

201 TONNES EN 2023 SUR L'AGGLO (AU 30/11/2023)

Les textiles sont à déposer en colonnes.

Ils sont récupérés et envoyés au centre de tri à Avignon.



Les vêtements utilisables sont vendus en boutiques solidaires. Sinon ils sont transformés en chiffons, matériaux isolants...



BIEN TRIER LES EMBALLAGES



➔ **LES EMBALLAGES
DANS LE SAC JAUNE
(À RÉCUPÉRER EN MAIRIE)**



COMPACTER SES EMBALLAGES ET NE PAS LES IMBRIQUER

ERREUR DE TRI = SAC REFUSÉ = FACTURE PLUS ÉLEVÉE

MÉTAUX



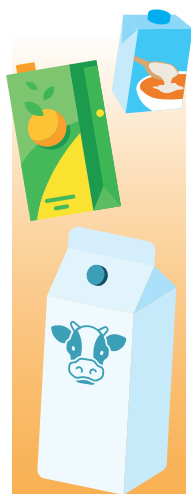
- Blisters vides de médicament
- Aérosols
- Barquettes aluminium
- Boîtes métal
- Canettes
- Capsules de café
- Conserves
- Couvercles...

CARTONS



- Boîtes à œufs
- Cartonnettes
- Emballages en carton
- Petits cartons...

BRIQUES



- Crèmes
- Briques de lait
- Briques de jus de fruits ou soupe...

BOUTEILLES



- Bidons
- Bouteilles
- Cubitainers
- Flacons
- Gels douche
- Shampoings
- Sprays
- Tubes de crème...

FILMS SACHETS



- Films alimentaires
- Sacs plastique
- Sacs de congélation
- Sachets...

POTS BOÎTES



- Boîtes rigides
- Gourdes de compote
- Pots de yaourt
- Pots de crème...

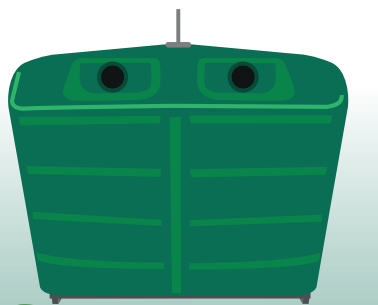
BARQUETTES



- Barquettes polystyrène
- Barquettes en plastique
- Blisters
- Barquettes vides de plat cuisiné...

BIEN TRIER LES VERRES, LES PAPIERS ET LES TEXTILES

➔ LES VERRES DANS LE CONTENEUR VERT



- Petites bouteilles en verre
- Grandes bouteilles en verre
- Bocaux
- Flacons de parfum
- Pots en verre...



**NE PAS Y JETER LES VITRES,
LES BOUCHONS ET
LES COUVERCLES**

➔ LES PAPIERS DANS LE CONTENEUR BLEU



- Journaux
- Magazines
- Catalogues
- Lettres
- Enveloppes
- Cahiers
- Publicités...



➔ LES TEXTILES DANS LA BORNE *LE RELAIS*



- Vêtements
- Chaussures
- Peluches
- Maroquinerie...



**JETER LES TEXTILES
DANS DES SACS**

DÉCHETTERIES

➔ JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES 10 DÉCHETTERIES DE L'AGGLOMÉRATION

Du lundi au vendredi : 8h - 11h50 - 14h - 16h50















Horaires d'ouverture le samedi : 8h - 11h50 - 13h - 16h50

	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1 CHUSCLAN						
2 CONNAUX						
3 CORNILLON						
4 LAUDUN-L'ARDOISE						
5 LIRAC						
6 PONT-SAINT-ESPRI						
7 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS						
8 SAINT-LAURENT-DES-ARBRES						
9 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET						
10 SAINT-NAZAIRE						

FERMETURE EN SEMAINE, DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS



➔ LES DÉCHETS ACCEPTÉS

							
DÉBLAIS/GRAVATS	BOIS	PAPIERS/CARTONS	VERRES	MÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS VERTS	MOBILIER
							
DÉCHETS DANGEREUX	DEEE	HUILES DE VIDANGE	CARTOUCHES D'ENCRE	PILES	ACCUMULATEURS	EMBALLAGES	

Flashez-moi !



COMPOSTAGE

➔ COLLECTIF OU INDIVIDUEL, 5 BONNES RAISONS DE FAIRE SON PROPRE COMPOST

- ✓ DIMINUER DE 30% LE POIDS DE SA POUCELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES
- ✓ VALORISER UN DÉCHET EN AMENDEMENT GRATUIT POUR LE POTAGER, LES ESPACES VERTS, LES PLANTES D'INTÉRIEUR...
- ✓ LIMITER LES APPORTS EN DÉCHETTERIE ET RÉALISER AINSI DES ÉCONOMIES DE DÉPLACEMENTS
- ✓ MAÎTRISER LE COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LA COLLECTIVITÉ
- ✓ ÉVITER L'INCINÉRATION OU L'ENFOUISSEMENT DES BIO-DÉCHETS : UN BON GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT !

TRANSFORMER
VOS DÉCHETS EN
RICHESSE POUR
VOTRE JARDIN

➔ COMPOSTAGE COLLECTIF

Le territoire compte plus de 60 aires de compostage collectif. Rapprochez-vous de votre mairie pour en savoir plus !

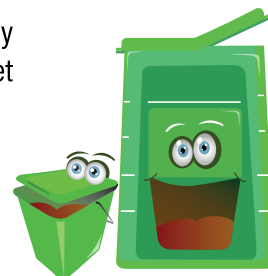


➔ COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Vous pouvez acheter un composteur individuel auprès de l'Agglomération au prix réduit de 20 euros (avec bioseau).

Ce composteur vous permet d'y mettre vos déchets alimentaires et vos déchets verts du jardin.

Infos : 04 66 90 58 00



BONS GESTES

J'ÉVITE
LES EMBALLAGES
LORS DE
MES ACHATS

JE LIMITE
LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

JE FABRIQUE
MES PRODUITS

J'ÉVITE
LA PUBLICITÉ

JE PROLONGE
LA VIE
DES PRODUITS



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN BAC



➔ COMMENT POSITIONNER SON BAC À LA COLLECTE ?

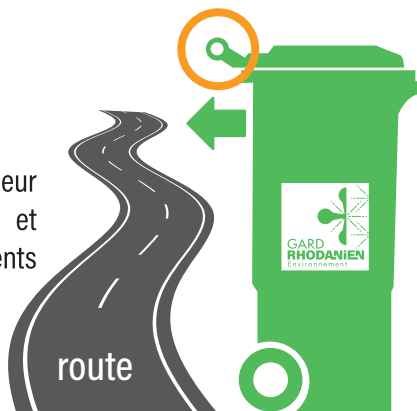
Voici ci-dessous comment présenter son bac à la collecte, en bordure de voie publique.



BAC À RETIRER AUPRÈS DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

JE VEUX ÊTRE COLLECTÉ.

Poignée du conteneur **face à la route** et accessible aux agents de collecte



JE NE VEUX PAS ÊTRE COLLECTÉ (JE NE PEUX PAS STOCKER MON BAC).

Pour ceux qui ne peuvent pas stocker un bac, une serrure ou un autocollant a été apposé.



PENSEZ À LE SORTIR LA VEILLE AU SOIR, À PARTIR DE 17H, ET À LE RENTRER APRÈS LA COLLECTE.

Positionnez la poignée **face à la maison** pour ne pas être collectés la semaine suivante.

➔ REFUS DE COLLECTE POUR :

❌ LE COUVERCLE ENTROUVERT ;



❌ LE SAC DÉPOSÉ EN PLUS DU BAC AU-DESSUS DU COUVERCLE ;



❌ LE SAC DÉPOSÉ EN PLUS DU BAC À CÔTÉ DU BAC.



BON À SAVOIR !

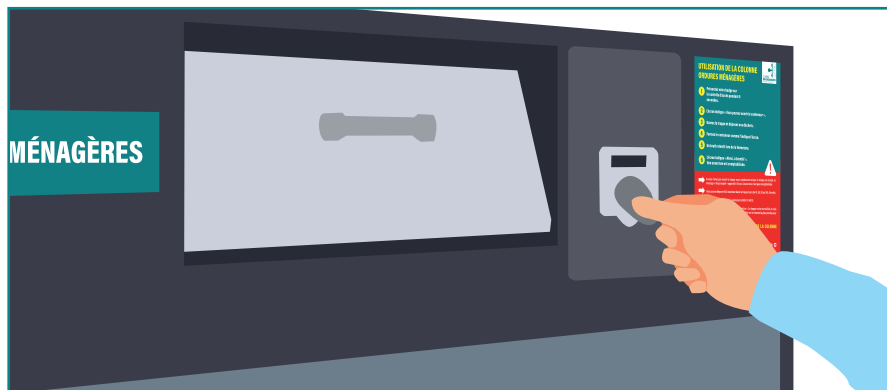
- L'Agglomération du Gard rhodanien vend des sacs prépayés en cas de dépassement ponctuel de votre production de déchets (panne de congélateur, fête familiale...).

- Il est possible d'équiper son bac à ordures ménagères d'une serrure au prix de 50 euros.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN COLONNE



➔ UTILISATION DU BADGE ET DE LA COLONNE ORDURES MÉNAGÈRES



1 PRÉSENTEZ VOTRE BADGE SUR LE CONTRÔLE D'ACCÈS PENDANT 5 SECONDES.

2 L'ÉCRAN S'ALLUME ET INDIQUE « VOUS POUVEZ OUVRIR LE CONTENEUR ».

3 OUVREZ LA TRAPPE ET DÉPOSEZ VOTRE SAC NOIR DE 50L MAXIMUM.

4 FERMEZ LE CONTENEUR COMME L'INDIQUE L'ÉCRAN.

5 UN BRUIT RETENTIT LORS DE LA FERMETURE.

6 L'ÉCRAN INDIQUE « MERCI, À BIENTÔT ». UNE OUVERTURE EST COMPTABILISÉE.



En cas de problème, ne laissez pas le sac sur la voie publique **sous peine de verbalisation** et veuillez contacter le service Gestion des déchets de l'Agglomération au 04 66 90 58 00 ou redevance.incitative@gardrhodanien.fr

CALENDRIER DE COLLECTE DES 42 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION (À PARTIR DU 5 FÉVRIER 2024)

Du 2 janvier au 2 février 2024, les calendriers restent inchangés.

COMMUNE	JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	JOUR DE COLLECTE DES EMBALLAGES
Aiguèze	Vendredi matin	Jeudi matin
Carsan	Vendredi matin	Jeudi matin
Cavillargues	Lundi matin	Mercredi matin
Chusclan	Lundi matin	Mercredi matin
Codolet	Vendredi matin	Jeudi matin
Connaux	Lundi matin	Mercredi matin
Cornillon	Mardi matin	Jeudi matin
Gaujac	Lundi matin	Mercredi matin
Goudargues	Mardi matin	Jeudi matin
Issirac	Vendredi matin	Jeudi matin
La Roque-sur-Cèze	Mardi matin	Mercredi matin
Laudun-l'Ardoise	Lundi matin	Jeudi matin
Laval-Saint-Roman	Vendredi matin	Jeudi matin
Le Garn	Vendredi matin	Jeudi matin
Le Pin	Lundi matin	Mercredi matin
Lirac	Mardi matin	Mercredi matin
Montclus	Mardi matin	Jeudi matin
Montfaucon	Vendredi matin	Jeudi matin
Orsan	Lundi matin	Mercredi matin
Sabran	Mardi matin	Mercredi matin
Saint-Alexandre	Vendredi matin	Jeudi matin
Saint-André-de-Roquepertuis	Mardi matin	Jeudi matin
Saint-André-d'Olérargues	Mardi matin	Mercredi matin

COMMUNE	JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	JOUR DE COLLECTE DES EMBALLAGES
Saint-Christol-de-Rodières	Vendredi matin	Jeudi matin
Saint-Étienne-des-Sorts	Lundi matin	Mercredi matin
Saint-Geniès-de-Comolas	Vendredi matin	Jeudi matin
Saint-Gervais	Mardi matin	Mercredi matin
Saint-Julien-de-Peyrolas	Vendredi matin	Jeudi matin
Saint-Laurent-de-Carnols	Mardi matin	Jeudi matin
Saint-Laurent-des-Arbres	Mardi matin	Mercredi matin
Saint-Marcel-de-Careiret	Lundi matin	Mercredi matin
Saint-Michel-d'Euzet	Mardi matin	Mercredi matin
Saint-Nazaire	Lundi matin	Mardi matin
Saint-Paul-les-Fonts	Lundi matin	Mercredi matin
Saint-Paulet-de-Caisson	Vendredi matin	Jeudi matin
Saint-Pons-la-Calm	Lundi matin	Mercredi matin
Saint-Victor-la-Coste	Mardi matin	Mercredi matin
Salzac	Vendredi matin	Jeudi matin
Tavel	Vendredi matin	Mercredi matin
Tresques	Lundi matin	Mercredi matin
Vénéjan	Lundi matin	Mercredi matin
Verfeuil	Mardi matin	Mercredi matin

CALENDRIER DE COLLECTE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE

(À PARTIR DU 5 FÉVRIER 2024) Du 2 janvier au 2 février 2024, les calendriers restent inchangés.

1 - JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

LUNDI MATIN

MERCREDI MATIN

VENDREDI MATIN

COLONNE ORDURES MÉNAGÈRES

2 - JOUR DE COLLECTE DES EMBALLAGES

MARDI MATIN

JEUDI MATIN

➔ CONSULTER VOTRE RUE

NOM DE VOIE	1	2
8 MAI 45 (Rue du)	V	J
11 NOVEMBRE 1918 (Rue du)	L	J
19 MARS 1962 (Rue du)	L	M
1 ^{ERE} DB (Chemin de la)	M	M
4 VENTS (Rue des)	L	M
A		
ACACIAS (Impasse des)	L	M
AGASSES (Chemin des)	M	M
AIME VOULAND (Rue)	C	J
ALARY (Chemin d')	V	J
ALBAN BROCHE (Rue)	C	J
ALBERT ANDRE (Rue)	C	J
ALBIZIAS (Impasse des)	V	J
ALLANT A BAYLESSE (Chemin d')	V	J
ALPHONSE DAUDET (Avenue) du n°14 au n°590	V	J
ALPHONSE DAUDET (Avenue) du n°865 au n°2418	M	M
ALSACE LORRAINE (Place)	C	J
AMANDIERS (Impasse des)	M	M
AMANDINES (Impasse des)	M	M

NOM DE VOIE	1	2
ANCYSE (Avenue de l') du n°1 au n°5 et du n°4 au n°22	V	M
ANCYSE (Avenue de l') du n°15 au n°961 et du n°24 au n°486	M	M
ANDRE MOURGUE (Esplanade)	C	J
ANDRE PENCHENIER (Rue)	M	M
ANDRE SAUTEL (Rue)	V	J
ANDRE THOME (Rue)	C	J
ANDREE GRANET (Impasse)	L	M
ANDRONASSE (Traverse de l')	V	J
ANEMONES (Impasse des)	V	J
ANGE (Rue de l')	C	J
ANTOINE BALPETRE (Rue)	M	M
ANTOINE RIVAROL (Rue)	C	J
ARAMIS (Impasse des)	M	M
ARBOUSIERS (Impasse des)	M	M
ARBOUSIERS (Rue des)	M	M
ARTIFEL (Impasse d')	V	J
ASILE (Rue de l')	C	J
AUBAGNAC (Traverse d')	L	J
AUBAGNAC A BERRET (Chemin d')	L	M

NOM DE VOIE	1	2
AUBEPINES (Rue des)	V	J
AUBIAN (Chemin d')	V	J
AUBIER (Chemin d')	V	J
AUGUSTE DELAVILLE (Rue)	M	M
AUGUSTE MALLET (Place)	C	J
AUGUSTE RENOIR (Rue)	L	M
AURIERES (Chemin des)	V	J
AUTIE (Impasse)	L	M
AVIGNON (Route d')	V	J
B		
BAGNOLS-BRAUNFELS (Rond-point de)	L	M
BAGUENAUDIER (Impasse du)	M	J
BAINS ROMAINS (Impasse des)	M	M
BAINS ROMAINS (Rue des)	M	M
BALLET (Impasse)	V	J
BARANIER (Chemin de)	V	J
BARJAC (Route de)	V	J
BARON-LE-ROY (Rond-point)	L	M
BASTIDES DE FONTRESQUIERES (Rue les)	M	M
BAZINE (Impasse)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
BEAL (Allée du)	V	J
BEAUFORT (Rue de)	C	J
BEAUPRE (Impasse de)	M	M
BEAUPRE (Rue de)	M	M
BEL HORIZON (Avenue)	M	M
BELLEVUE (Impasse)	M	M
BERCON (Chemin de)	V	J
BERRET (Avenue de)	L	M
BERRET (Chemin de)	L	M
BERRET (Impasse de)	L	M
BERRET A L'HERMITAGE (Chemin de)	L	M
BERTIN BOISSIN (Place)	C	J
BISE (Rue de la)	C	J
BOIS (Allée des)	L	M
BOIS (Chemin des)	V	J
BOIS (Impasse des)	L	M
BOIS JOLI (Impasse du)	M	M
BOMPART (Rue)	C	J
BORDELET (Avenue du)	V	J
BOSQUET (Chemin du)	L	J
BOSQUET (Traverse du)	L	J
BOURDILHAN (Chemin de)	L	M
BOURDILHAN (Impasse du)	L	M
BOUSSARGUES (Chemin de)	M	M
BRAUNFELS (Rue de)	L	M
BRUNACHE (Impasse)	M	M
BRUNIERES (Impasse des)	V	J
BRUYERES (Allée des)	M	M

NOM DE VOIE	1	2
C		
CADES (Chemin des)	L	M
CAGNAR (Impasse du)	V	J
CALADE (Chemin de la)	V	J
CAMPREDON (Chemin de)	V	J
CANTEMERLE (Rue)	M	M
CAPELLE DES LADRES (Impasse de la)	M	M
CAPITE (Chemin de)	V	J
CAPITE (Rue de)	V	J
CAPITELLE (Impasse de la)	L	M
CAPORAL PIERRE GAYTE (Rue)	V	J
CARCAIXENT (Rue de)	L	J
CARMEL (Place du)	V	J
CARMEL (Rue du)	V	J
CARMIGNAN (Chemin de)	V	J
CARMIGNAN (Rond-point de)	V	J
CARMIGNAN (Route de)	V	J
CARTONNAGE (Chemin du)	C	J
CASINO (Impasse du)	V	J
CASINO (Rue du)	V	J
CASSOULE (Chemin de)	V	J
CASTEL (Chemin de)	V	J
CAUVIN (Impasse)	L	J
CEDRES (Allée des)	L	J
CELESTINE BLACHERE (Impasse)	M	M
CERISAIE (Rue de la)	M	M
CERISIERES (Impasse des)	L	M
CEVENNES (Rond-point des)	V	J
CEVENNES (Route des)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
CHANOINE (Chemin du)	V	J
CHANOINE BERAUD (Impasse du)	V	J
CHAPELLE (Chemin de la)	V	J
CHAPELLE (Impasse de la)	M	M
CHARDONNETS (Impasse des)	M	M
CHARLES BOISSIN (Impasse)	V	J
CHARLES GOUNOD (Rue)	V	J
CHARRIER (Avenue)	L	J
CHAT (Rue du)	C	J
CHATAIGNIERS (Rue des)	M	M
CHATEAU (Place du)	C	J
CHATEAU DE PANISCOULE	V	J
CHATEAU D'EAU (Chemin du)	M	M
CHAUDEYRAC (Chemin de)	M	M
CHEISSON (Chemin de)	L	M
CHENERAIE (Impasse de la)	L	M
CHENES VERTS (Impasse des)	L	M
CHEVREFEUILLE (Rue du)	M	M
CHIEN (Rue du)	C	J
CHOMETTES (Impasse des)	L	M
CHRISTALES (Rue des)	M	M
CIGALES (Impasse des)	M	M
CIGALONS (Impasse des)	L	M
CINQUANTENAIRE DE LA LIBERATION (Rue du)	V	J
CITADELLE (Rue de la)	C	J
CLAUDE CHIFFE (Impasse)	L	M
CLAUDE LARNAC (Impasse)	L	M

NOM DE VOIE	1	2
CLAVINE (Chemin de la)	L	J
CLOS DE L'ANCYSE (Rue du)	V	J
COLLINE (Impasse de la)	M	M
COLONEL FABIEN (Impasse)	M	M
COMMANDO VIGAN-BRAQUET (Avenue du) n° impairs	V	J
COMMANDO VIGAN-BRAQUET (Avenue du) n° pairs	M	J
COMPERE MOREL (Rond-point)	L	M
CONTI (Rue de)	C	J
CONTI (Traverse)	C	J
CONTI N°1 (Impasse)	C	J
CONTI N°2 (Impasse)	C	J
COQ (Rue du)	C	J
CORDELIERS (Rue des)	V	J
CORONELLE (Rue de la)	V	J
COSTES (Impasse des)	M	M
COURS LADROIT (Place du)	C	J
COURS LADROIT (Rue du)	V	J
COURS MIALOU (Chemin du)	V	J
CRECHE (Place de la)	L	J
CYPRES (Allée des)	L	J
CYPRIEN GRANIER (Impasse)	V	J
D		
DAMES (Chemin des)	C	J
DAROUSSIN (Chemin de)	V	J
DEEKLO (Rue)	L	J
DENT DE SIGNAC (Chemin de la)	L	M
DEPARTEMENTALE 165 (Chemin)	V	J
DEPARTEMENTALE 360 (Chemin)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
DERBEZE (Chemin de)	V	J
DES 3 PINS (Chemin des)	M	M
DES REMPARTS DU COLLEGE (Rue)	C	J
DEUX PLATANES (Rue des)	V	J
DEVEZ (Chemin du)	M	M
DOCTEUR LEON ARENE (Rue du)	C	J
DOCTEUR ROUQUES (Chemin du)	M	M
DOCTEUR SCHWEITZER (Allée du)	V	J
DORITE (Chemin de)	L	M
DRAILLE (Impasse de la)	M	M
DROITE (Rue)	C	J
DU POSTERLON (Place du)	C	J
E		
ECHANGE (Impasse de l')	V	J
ECOLIERS (Chemin des)	M	M
EEKLO (Rue d')	L	J
ENFANT QUI PISSE (Rue de l')	C	J
EOLIENNE (Chemin de l')	M	M
ERABLES (Rue des)	M	M
ERNEST EUZEBY (Avenue)	V	J
ESCARGOTS (Rue des)	C	J
ETANG (Chemin de l')	M	M
EUGENE GUERRE (Impasse)	V	J
EUGENE THOME (Avenue)	L	J
EUGENIE THOME (Rue)	C	J
EUROPE (Avenue de l')	C	J
EUZE (Impasse de l')	V	J
EUZE (Rue de l')	V	J
EYRIEUX (Impasse des)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
EYRIEUX (Rue des)	V	J
F		
FACHE (Chemin de)	V	J
FANGAS (Chemin du)	V	J
FARIGOULETTE (Rue de la)	M	M
FELIX GERMAIN (Rue)	L	J
FELTRE (Rue de)	L	J
FERNAND CREMIEUX (Rue)	C	J
FERNAND JARRIE (Rue)	V	J
FIGUEROLLES (Chemin de)	V	J
FIGUIERS (Allée des)	M	M
FLORA TRISTAN (Place)	L	J
FLOREAL (Impasse)	M	M
FLORIAN (Rue)	M	J
FLOURE (Avenue de la)	L	M
FLOURE (Impasse de la)	L	M
FLOURE (Rue de la)	L	M
FONT DES CHIENS (Chemin de la)	V	J
FONT DU TUEL (Chemin de la)	V	J
FONTRESQUIERES (Avenue de)	M	M
FOUQUET (Chemin)	L	M
FOUQUET (Impasse)	L	M
FOUR CANILHAC (Rue du)	C	J
FRANCE (Montée de)	L	M
FRANCIS QUARRE (Impasse)	V	J
FRANÇOIS GRANET (Impasse)	L	M
FRANÇOIS MAURIAC (Rue)	V	J
FRANÇOIS MITTERRAND (Avenue)	V	J
FREDERIC MISTRAL (Rue)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
G		
GARE (Place de la)	L	M
GARIBALDI (Rue)	C	J
GARIDEL ALEGRE (Impasse)	L	J
GARIDEL ALEGRE (Rue)	L	J
GARRIGUES (Chemin des)	L	M
GARRIGUES (Impasse des)	L	M
GENERAL DE GAULLE (Avenue du)	V	J
GENERAL DE MONTSABERT (Impasse)	M	M
GENERAL KOENIG (Avenue du)	M	M
GENERAL TESTE (Rue du)	C	J
GENETS (Rue des)	M	M
GENEVRIERS (Impasse des)	M	M
GENTIL (Rue)	C	J
GEORGES BESSE (Avenue)	L	M
GEORGES BESSON (Rue)	C	J
GLORIETTE (Rue de la)	V	J
GLYCINES (Impasse des)	M	M
GRAND CANNIER (Chemin du)	V	J
GRAND CHENE (Chemin du)	V	J
GRILLONS (Rue de)	M	M
GUILLAUME APPOLINAIRE (Impasse)	L	M
GUY GOUTEL (Place)	C	J
H		
HECTOR BERLIOZ (Impasse)	M	M
HECTOR BERLIOZ (Rue)	M	M
HELVETIA (Impasse)	L	M
HENRI JEAN-JEAN (Place)	L	J
HENRI PAILHON (Impasse)	L	M

NOM DE VOIE	1	2
HENRIETTE LECLERC DU SABLON (Impasse)	V	J
HERMITAGE (Avenue de l')	L	M
HERMITAGE (Impasse de l')	L	M
HIRONDELLES (Impasse des)	M	M
HOPITAL (Rue de l')	C	J
HORLOGE (Rue de l')	C	J
HOSPITALITE (Rue de l')	V	J
I		
IRIS (Chemin des)	L	J
J		
JACQUELINE BRET-ANDRE (Rue)	C	J
JACQUES BREL (Rue)	V	J
JACQUES PREVERT (Rue)	V	J
JARDINS DU SOLEIL (Impasse des)	M	M
JARDINS DU SOLEIL (Rue des)	M	M
JARDINS DU SOUVENIR (Rue des)	V	J
JEAN JAURES (Place)	C	J
JEAN MONNET (Rond-point)	V	J
JEAN MOULIN (Rue)	L	M
JEAN NOUGUIER (Rue)	V	J
JEAN PERRIN (Avenue)	C	J
JEAN XXIII (Place)	V	J
JEAN ZAY (Rue)	V	J
JEAN-JOSEPH SOUCHON (Rue)	C	J
JEANNE D'ARC (Place)	C	J
JERUSALEM (Chemin de)	L	M
JERUSALEM (Rue de)	C	J
JOSEPH ARENE (Rue)	C	J
JUIVERIE (Rue)	C	J

NOM DE VOIE	1	2
JULIEN HERNANDEZ (Rue)	L	J
L		
LACAU (Chemin de)	L	M
LAGARAU (Chemin de) du n°37 au n°192	V	J
LAGARAU (Chemin de) du n°444 au n°2199	M	M
LAGARAU (Impasse)	M	M
LAGARAU (Rond-point)	M	M
LAMARGUE (Rue de)	M	M
LANGUEDOC (Rue du)	V	J
LAURIERS (Allée des)	L	J
LAURIERS TINS (Impasse des)	L	M
LAVANDES (Allée des)	M	M
LAVANDINES (Impasse des)	M	M
LE CLOS DU COLOMBIER (Impasse)	M	J
LE COLIBRI (Impasse)	L	M
LEO LELEE (Impasse)	L	M
LEON ALEGRE (Rue)	C	J
LEON BLUM (Avenue)	C	J
LEON FONTAINE (Rue)	V	J
LEON JOUHAUX (Place)	L	J
LES OLIVIERS BEL AIR (Allée)	L	M
LILAS (Impasse des)	L	M
LIONNE (Impasse de la)	V	J
LIONNE (Rue de la)	V	J
LOUIS GUYON (Rue)	L	M
LOUIS THOMAS (Rue)	V	J
LOUISE BEROUARD (Rue)	C	J
LOUISET (Rue)	L	M

NOM DE VOIE	1	2
LUNES (Rue de)	C	J
LYON (Route de)	V	J
M		
MAGNOLIAS (Rue des)	M	M
MAIL (Avenue du)	V	J
MALPASSET (Chemin de)	V	J
MALPASSET (Impasse de)	V	J
MARANSAN (Chemin)	V	J
MARC SAGNIER (Rue)	L	J
MARCEL PAGNOL (Avenue)	L	M
MARCEL PAGNOL (Jardin)	L	J
MARCEL PAGNOL (Rue)	L	M
MARCHE VIEUX (Impasse du)	V	J
MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (Avenue)	V	J
MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (Impasse)	V	J
MARECHAL JUIN (Impasse)	M	M
MARECHAL LECLERC (Impasse)	M	M
MARGELLE (Impasse de la)	M	M
MARGELLE (Rue de la)	M	M
MARIE CURIE (Rue)	V	J
MARIUS FAUCON (Rue)	L	M
MAS (Impasse du)	L	M
MAS JAUNE (Chemin du)	V	J
MASSES (Chemin des)	M	M
MATISSE (Impasse)	L	M
MAURICE VERNET (Impasse)	L	M
MAYRE (Avenue de la)	L	M
MAZET (Impasse du)	L	M

NOM DE VOIE	1	2
MEILHOC (Impasse)	M	M
MENESTRELS (Rue des)	M	M
MICHEL ANGE (Impasse)	V	J
MICOCOULIERS (Rue des)	C	J
MIMOSAS (Impasse des)	M	M
MOISSARDES (Chemin des)	L	M
MOLIERE (Rue)	L	J
MONNET (Rue)	L	M
MONPLAISIR (Chemin)	M	M
MONTADE (Avenue de la)	L	M
MONTADE (Chemin de la)	L	M
MONTADE (Impasse de la)	L	M
MONTANE (Impasse)	L	J
MONTEE DE FRANCE (Impasse)	V	J
MONTIGAL (Chemin de)	M	M
MONTMORENCY (Rue de)	C	J
MOULIN A HUILE (Rue du)	V	J
MOULIN DE LA TOUR (Chemin du)	V	J
MOULIN DE LA TOUR (Impasse du)	V	J
MOULINET (Rue du)	V	J
MUREL (Rue du)	L	M
MUREL EST (Chemin du)	L	M
MURELLES (Impasse des)	L	M
MURIER (Rue du)	C	J
MURIERS (Allée des)	L	J
MUSES (Impasse des)	L	M
N		
NAGASTE (Rue)	C	J
NEMAUSA (Impasse)	L	M

NOM DE VOIE	1	2
NEWBURY (Allée de)	L	J
NIMES (Route de)	L	M
NISADO (Impasse de la)	M	M
NOISETIERS (Rue des)	M	M
NOYERS (Impasse des)	V	J
NOYERS (Rue des)	V	J
O		
OLIVIERS (Allée des)	L	M
OLIVIERS (Montée des)	L	M
OREE DE SADURAN (Impasse de l')	V	J
OREE DE SADURAN (Rue de l')	V	J
ORMEAUX (Impasse des)	M	M
ORMEAUX (Rue des)	M	M
ORSAN (Route d')	L	M
P		
PABLO PICASSO (Rue)	L	M
PAILLASSON (Chemin du)	V	J
PANISCOULE (Rue de)	V	J
PARC (Rue du)	M	M
PARC CHAMONT (Impasse du)	M	M
PARC CHAMONT (Rue du)	M	M
PASCAL JOURDAN (Rue)	C	J
PASSERELLE (Chemin de la)	V	J
PASSERELLE (Rue de la)	V	J
PAUL ANDRE (Impasse)	L	M
PAUL CEZANNE (Impasse)	L	M
PAUL LANGEVIN (Avenue)	C	J
PAVILLON (Rue du)	C	J

NOM DE VOIE	1	2
PERRIERES (Descente des)	C	J
PESTEILLER (Chemin du)	M	M
PETIT NICE (Chemin du)	V	J
PETITE CEZE (Chemin de la)	V	J
PETITE FONTAINE (Place de la)	C	J
PETITS BOSQUETS (Chemin des)	L	M
PETITS BOSQUETS (Impasse des)	L	M
PEUPLIERS (Allée des)	L	M
PEUPLIERS (Impasse des)	M	M
PEUPLIERS (Rue des)	L	J
PIERRE BONNARD (Rue)	L	M
PIERRE BOULOT (Place)	C	J
PIERRE VANECK (Rue)	M	J
PIGEONNIER (Chemin du)	V	J
PIGNON (Chemin)	M	M
PINEDE (Allée de la)	L	M
PISSARO (Rue)	L	M
PLAINE (Chemin de la)	M	M
PLAINE (Rue de la)	M	M
PLANET (Place du)	C	J
PLANTEVIN (Impasse)	M	M
PLANTEVIN (Rue)	M	M
PLATANES (Allée des)	L	J
PONT (Impasse du)	C	J
PONT DU DIABLE (Chemin du)	M	M
PONTILLASSE (Chemin du)	L	M
POSTERLE HAUTE (Rue)	C	J
PRADE ET MERIC (Chemin de)	V	J
PROVENCE (Rue de)	M	M

NOM DE VOIE	1	2
PUECH (Place)	C	J
PUISATIER (Impasse du)	M	J
PUJAUDON (Chemin du)	V	J
Q		
QUARTIER (Allée du)	L	J
QUARTIER (Impasse du)	L	J
R		
RACINE (Rue)	L	J
RECOLLETS (Impasse des)	L	J
REMOULEUR (Rue du)	C	J
RENE BOUCHARD (Impasse)	L	M
REPOSOIR (Chemin du)	V	J
REPUBLIQUE (Rue de la)	C	J
RESIDENCES (Impasse des)	V	J
RIBAS (Chemin de)	V	J
ROBERT GOURDON (Avenue)	V	J
ROBERT SCHUMANN (Pont)	V	J
ROC (Rue du)	C	J
ROGER SALENGRO (Avenue)	V	J
ROMAIN (Chemin)	M	J
ROMAIN (Impasse du)	V	J
ROMARIN (Allée du)	L	M
RONDE (Chemin de)	C	J
ROQUETTE (Avenue de la)	L	M
ROSEAUX (Impasse des)	M	M
ROSIERS (Impasse des)	L	M
ROUERGUE (Rue de)	M	M
ROUSSEL (Rue)	C	J
ROUYEYRAN (Chemin de)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
S		
SABINES (Impasse des)	M	M
SADURAN (Chemin de)	V	J
SADURAN (Impasse de)	V	J
SAINT-BERNARD (Placette)	C	J
SAINT-BERNARD (Rue)	C	J
SAINTE-ANNE (Rue)	C	J
SAINTE-MARIE (Chemin de)	V	J
SAINTE-GABRIEL (Rue)	C	J
SAINTE-GERVAIS (Route de)	V	J
SAINTE-JEAN (Place)	C	J
SAINTE-MARTIN (Chemin de)	V	J
SAINTE-MICHEL (Rue)	V	J
SAINTE-ROMAN (Chemin)	V	J
SAINTE-ROMAN (Rue)	C	J
SAINTE-THEODORITE (Chemin de)	L	M
SAINTE-VICTOR (Place)	C	J
SAINTE-VICTOR (Rue)	C	J
SALVADOR ALLENDE (Place)	L	M
SALVADOR DALI (Impasse)	L	M
SANTOLINES (Rue des)	M	M
SAULES (Impasse des)	M	M
SAULES (Rue des)	M	M
SIGNAC (Chemin de)	L	M
SOLEIL (Impasse du)	L	M
SORBIERS (Rue des)	C	J
SOURCE (Chemin de la)	M	M
SUEL (Chemin de)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
T		
TEINTURIERS (Place des)	C	J
TERRASSES DE LAMARGUE (Impasse les)	M	M
THEODORE LACOMBE (Boulevard)	C	J
THUYAS (Allée des)	L	J
THUYAS (Chemin des)	L	M
TILLEULS (Rue des)	M	M
TOURNESOLS (Rue des)	M	M
TRESQUES (Route de)	M	M
TROENES (Rue des)	L	J
TROUBADOURS (Rue des)	M	M

NOM DE VOIE	1	2
U		
URBAIN RICHARD (Place)	C	J
URSINS (Rue des)	C	J
V		
VACORELLES (Impasse des)	M	M
VAL DE CEZE (Chemin du)	V	J
VALLADIERS (Allée des)	M	M
VALLADIERS (Rue des)	M	M
VENDANGES (Chemin des)	L	M
VENEJAN (Route de)	V	J
VERRERIE (Rue de la)	C	J
VICTOR HUGO (Rue)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
VIERGE (Place de la)	C	J
VIEUX DE CHUSCLAN (Chemin)	V	J
VIEUX DE LYON (Chemin)	M	M
VIGNES (Impasse des)	V	J
VILLENEUVE (Rue)	C	J
VILLENEUVE (Traverse)	C	J
VINCENT AURIOL (Avenue)	V	J
VINCENT SCOTTO (Impasse)	M	M
VINCENT VAN GOGH (Avenue)	L	M
VIOLETTES (Chemin des)	L	J
VIOLETTES (Rue des)	M	M

Calendrier de collecte de Bagnols-sur-Cèze - Légende page 15

LOCALISATION DES COLONNES ORDURES MÉNAGÈRES À BAGNOLS-SUR-CÈZE

PLACE PIERRE BOULOT
PLACE SAINT VICTOR
PARKING DU MONT COTTON
AVENUE LEON BLUM (médiathèque Léon-Alègre)
AVENUE LEON BLUM (entre la rue des Eyrieux et l'avenue Roger Salengro)
BOULEVARD THEODORE LACOMBE (face à La Poste)
AVENUE JEAN PERRIN (côté rond-point)
RUE GENTIL
AVENUE DE L'EUROPE
BOULEVARD THEODORE LACOMBE (place du Posterlon)

PLACE JEAN JAURES 1
PLACE JEAN JAURES 2
AVENUE ROGER SALENGRO
AVENUE PAUL LANGEVIN
RUE DES PEUPLIERS 1 ET 2 (rés. Les Peupliers)
RUE DES TROENE 1 ET 2 (rés. Tour F et rés. Les Iris)
RUE MOLIERE (stade)
RUE ALBAN BROCHE 1 (rés. Les Cormiers)
RUE ALBAN BROCHE 2 (rés. Les Cormiers)
RUE DES SORBIERS 1 (rés. Les Sorbiers)
RUE DES SORBIERS 2 (rés. Les Micocouliers)

AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
(rés. Les Balcons de la Cèze et rés. Moulin Neuf)



CALENDRIER DE COLLECTE DE PONT-SAINT-ESPRIT

(À PARTIR DU 5 FÉVRIER 2024) Du 2 janvier au 2 février 2024, les calendriers restent inchangés.

1 - JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

LUNDI MATIN

MERCREDI MATIN

VENDREDI MATIN

COLONNE ORDURES MÉNAGÈRES

2 - JOUR DE COLLECTE DES EMBALLAGES

MARDI MATIN

JEUDI MATIN

➔ CONSULTER VOTRE RUE

NOM DE VOIE	1	2
11 NOVEMBRE 1918 (Rue du)	V	M
15 AOUT 1944 (Rue du)	C	M
18 JUIN 1940 (Place du)	V	J
19 MARS 1962 (Rue du)	V	M
55 ^{EME} RI (Rue du)	V	M
8 MAI 1945 (Impasse du)	L	M
8 MAI 1945 (Rue du)	L	M
A		
ABRICOTIERS (Rue des)	M	J
ACACIAS (Impasse des)	V	J
ALBERT CAMUS (Rue)	V	M
ALBERT DE LUYNES (Quai)	C	M
ALBERT HEBRARD (Place)	C	M
ALLEGRE (Boulevard)	C	M
ALLEGRE-CHEMIN (Boulevard)	C	M
ALOUETTE (Place des)	V	J
ALPHONSE DAUDET (Rue)	V	M
ALPHONSE D'ORNANO (Place)	C	M
AMANDIERS (Impasse des)	C	M
ANCIEN HOTEL DE VILLE (Place de l')	C	M

NOM DE VOIE	1	2
ANDRE DE PHILIP (Avenue)	L	M
ARAMON (Allée de)	L	M
ARAUCARIA (Impasse de l')	V	M
ARBOUSIERS (Chemin des)	M	J
ARBOUSIERS (Impasse des)	M	J
ARCEAUX (Rue des)	C	M
ARCOLE (Rue d')	L	M
ARIANE (Impasse)	M	J
ARIZONAS (Rue des)	V	J
ASPIC (Rue de l')	L	M
ASSALEIX (Impasse)	M	J
ATRIA (Traverse)	L	M
AUBANEL (Rue)	V	J
AUBEPINES (Allée des)	M	J
AUGUSTE BLANQUI (Rue)	V	J
AUGUSTE RENOIR (Impasse)	L	M
AUSTERLITZ (Rue d')	L	M
AUZEPY MOREL (Rue)	V	M
B		
BAMBOUS (Impasse des)	V	M

NOM DE VOIE	1	2
BARANDONNE (Chemin de la)	V	J
BARJAC (Impasse de)	M	J
BARJAC (Route de)	M	J
BARTAVELLES (Impasse des)	L	M
BAS MAZEAU (Rue)	C	M
BATAILLE DE VERDUN (Rond-point de la)	V	M
BATICOOP (Rue)	M	J
BEAU SOLEIL (Impasse)	L	M
BEAUCHAMP (Chemin de)	V	M
BEAUREGARD (Rue)	C	M
BELLEVUE (Impasse)	L	M
BENGALIS (Impasse des)	L	M
BERGERONNETTES (Place des)	V	J
BLACHE (Montée de la)	L	M
BLACHE (Route de la)	L	M
BONNEFOY SIBOUR (Quai)	C	M
BORNE (Place de la)	C	M
BORNE (Rue de la)	C	M
BOUGAINVILLEES (Traverse des)	L	M

NOM DE VOIE	1	2
BOUSQUETTE (Impasse de la)	M	J
BOUSQUETTE (Passage de la)	M	J
BUIS (Impasse des)	L	M
C		
CABANETTE (Chemin de la)	V	J
CABANON (Impasse du)	V	M
CALADE (Impasse de la)	C	M
CALADE (Rue de la)	C	M
CALADOR (Rue de la)	L	M
CALVAIRE (Chemin du)	M	J
CAMARGUE (Impasse de la)	M	J
CAMARGUE (Rue de la)	M	J
CAMELIAS (Impasse des)	M	J
CANISSES (Impasse des)	V	M
CAPUCINS (Rue des)	V	M
CARIGNAN (Rue)	L	M
CARNOT (Boulevard)	C	M
CARSAN (Route de)	L	M
CASERNE (Rue de la)	C	M
CELESTIN FREINET (Rue)	V	M
CERISIERS (Place des)	L	M
CERISIERS (Rue des)	L	M
CHALET (Impasse du)	M	J
CHAMPIGNONNIERE (Chemin de la)	M	J
CHANCE (Chemin de)	V	M
CHANTERELLES (Impasse des)	M	J
CHAPELLE (Rue de la)	C	M
CHAPELONNES (Chemin des)	M	J
CHARASSE (Impasse)	V	M

NOM DE VOIE	1	2
CHARASSE (Traverse de la)	V	M
CHARBONNIERES (Allée)	V	J
CHARDONNERETS (Rue des)	V	J
CHARLES MENGAILHOU (Rue)	V	J
CHARMILLES (Rue des)	V	M
CHARTREUX (Rue des)	M	J
CHASSELAS (Allée des)	L	M
CHATAIGNIERS (Impasse des)	V	J
CHENES (Impasse des)	L	M
CHEVAUX (Impasse des)	M	J
CIGALES (Rue des)	L	M
CIMES (Chemin des)	L	M
CLAIRETTE (Allée de la)	L	M
CLOS (Impasse du)	L	M
CLOS DES MESANGES (Rue)	V	J
CLOS DU LAVANDIN (Impasse du)	L	M
COLLINE (Impasse de la)	M	J
COLOMBIER (Chemin du)	V	M
COLOMBINES (Impasse des)	V	M
COLUMBIA (Chemin)	M	J
COMMANDO VIGAN BRAQUET (Rue du)	V	M
CONVENTIONNEL CHAZAL (Rue)	C	M
COULORGUES (Chemin de)	L	M
COUVENT (Place du)	C	M
COUVENT (Rue du)	C	M
CRIQUETS (Impasse des)	L	M
CRUSSOL (Chemin de)	V	J
CRUSSOL NORD (Chemin)	V	J
CYPRELLES (Rue des)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
CYPRES (Chemin des)	V	J
CYPRES (Passage des)	V	J
D		
DANIELLE CASANOVA (Place)	V	J
DES RAMIERS (Impasse)	V	M
DEUX AUBES (Chemin des)	V	M
DIOCESAINE (Ancienne route)	M	J
DOCTEUR SAMUEL HAHNEMANN (Rue)	L	M
E		
EGLANTINES (Chemin des)	M	J
ELYSEE (Impasse de l')	V	M
ELYSEE (Rue de l')	V	M
EMILE NOEL (Rue)	L	M
EMILE ZOLA (Rue)	C	M
ENTREPOT (Chemin de l')	V	J
EQUERRE (Rue de l')	C	M
ESQUERNOISE (Impasse de l')	L	M
ETOURNEAUX (Rue des)	V	J
ETROITE (Rue)	C	M
F		
FARGIER (Impasse)	C	M
FARIGOULETTE (Impasse de la)	L	M
FATOULIERS (Rue des)	L	M
FAUCONS (Place des)	V	J
FAUVETTES (Rue des)	V	J
FLAMANTS ROSES (Rue des)	L	M
FLEURS (Passage des)	M	J
FOCH (Place)	C	M
FONTINALIA (Allée)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
FORET (Chemin de la)	M	J
FORTS (Rue des)	C	M
FOSSE (Rue du)	C	M
FOUGERES (Montée des)	L	M
FOUR A CHAUX (Impasse du)	L	M
FOY (Rue du)	C	M
FRAMBOISIERS (Impasse des)	V	M
FREDERIC MISTRAL (Allée)	C	M
G		
GABY PEYRE (Place)	V	M
GALINETTES (Impasse des)	L	M
GAMBETTA (Boulevard)	C	J
GARE (Avenue de la)	V	M
GASTON DOUMERGUE (Avenue)	V	M
GAUJAC (Chemin de)	L	M
GENERAL DE GAULLE (Avenue)	V	M
GENERAL LECLERC (Place)	V	M
GENETS (Chemin des)	L	M
GEORGE SAND (Rue)	V	J
GEORGE VILLE (Place)	C	M
GEORGES BRASSENS (Rue)	L	M
GEORGES CHOULEUR (Avenue)	V	J
GEORGES JACQUES DANTON (Rue)	V	J
GERARD PHILIPPE (Rue)	L	M
GIVORS (Rue de)	M	J
GLYCINES (Impasse des)	M	J
GRAVIERES (Chemin des)	M	J
GRENACHE (Allée de)	L	M
GRILLONS (Chemin des)	L	M

NOM DE VOIE	1	2
GROSELLIERS (Impasse des)	M	J
GROTTES (Chemin des)	M	J
GUILLAUME APOLLINAIRE (Rue)	V	M
GUSTAVE COURBET (Rue)	L	M
H		
HALAGE (Chemin de)	V	J
HAUT MAZEAU (Rue)	C	M
HAUTS DE L'ARDECHE (Impasse les)	V	J
HAUTS DE SAINT-JOSEPH (Chemin des)	L	M
HAUTS DE SAINT-JOSEPH (Impasse des)	L	M
HAVERHILL (Rue d')	V	J
HECTOR BERLIOZ (Rue)	C	M
HENRI PITOT (Place)	C	M
HIRONDELLES (Rue des)	V	J
HORTENSIAS (Impasse des)	L	M
I		
IENA (Rue d')	L	M
ILES (Chemin des)	V	M
INSEPARABLES (Impasse des)	L	M
IRIS (Impasse des)	M	J
J		
JARDINETS (Impasse des)	V	M
JARDINS (Rue des)	V	M
JEAN CHARCOT (Rue)	C	M
JEAN COCTEAU (Rue)	L	M
JEAN DE LA FONTAINE (Rue)	V	M
JEAN JACQUES (Rue)	C	M
JEAN MERMOZ (Rue)	C	M
JEAN MOULIN (Rue)	V	M

NOM DE VOIE	1	2
JEAN RACINE (Rue)	V	M
JEAN VILAR (Rue)	L	M
JEAN-JAURES (Allée)	C	M
JEHAN DE THYANGES (Impasse)	C	M
JEHAN DE THYANGES (Rue)	C	M
JEMMAPES (Rue)	C	M
JOLIOT CURIE (Impasse)	C	M
JOLIOT CURIE (Rue)	C	M
JONCS (Rue des)	V	M
JONQUILLES (Impasse des)	M	J
JULES FERRY (Rue)	C	M
K		
KENNEDY (Avenue) du n°772 au n°3076 (côté pair) et du n°775 au n°2365 (côté impair)	M	J
KENNEDY (Avenue) du n°136 au n°724 (côté pair) et du n°143 au n°643 (côté impair)	V	J
L		
LAGARDE (Chemin de)	M	J
LANDES (Chemin des)	L	M
LANDES (Impasse des)	L	M
LANGUEDOC (Rue du)	M	J
LANTHANE (Place)	M	J
LATOUR (Rue)	V	M
LAURIER (Rue du)	C	M
LAVANDES (Impasse des)	M	J
LIBERATION (Place de la)	C	M
LIBERTE (Rue de la)	C	M
LILAS (Impasse des)	M	J
LONES (Traverse des)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
LOUIS BRUGUIER (Rue)	C	M
LOUIS BRUGUIER ROURE (Rue)	C	M
LOUIS JOUVET (Impasse)	L	M
LOUISE MICHEL (Rue)	V	J
LYS (Impasse du)	M	J
M		
MAJOR (Chemin du)	V	J
MAJOR LAURENT SOLER (Rue du)	V	M
MALAUTIERE (Chemin de la)	L	M
MALAUTIERES (Chemin des)	M	J
MANET (Impasse)	L	M
MAQUIS BIR HAKEIM (Place du)	L	M
MARCOULE (Rue de)	V	M
MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (Rue)	V	M
MARECHAL JUIN (Rue du)	V	M
MARECHAL LOUIS LYAUTEY (Rue du)	C	M
MARENGO (Rue)	C	M
MARGUERITES (Impasse des)	M	J
MARINS (Rue des)	C	M
MARTINE (Chemin de la)	M	J
MARTINE (Traverse de la)	M	J
MARTINETS (Impasse des)	V	J
MAS DES CYPRES (Rue du)	V	J
MASCONIL (Chemin de)	L	M
MATISSE (Impasse)	L	M
MAZETS (Impasse des)	M	J
MENESTRELS (Impasse des)	L	M
MERLES (Place des)	V	J
MESANGES BLEUES (Impasse des)	V	M

NOM DE VOIE	1	2
MESANGES VERTES (Impasse des)	V	J
MIDI (Rue du)	V	M
MILLE FEUILLES (Rue des)	L	M
MILLEPERTUIS (Traverse des)	L	M
MIMOSAS (Impasse des)	V	J
MIMOSAS (Rue des)	V	J
MINES (Chemin des)	M	J
MINES (Impasse des)	M	J
MINES AUX GROTTES (Passage des)	M	J
MINIMES (Impasse des)	C	M
MINIMES (Rue des)	C	M
MIRANDOLE (Chemin de la)	L	M
MIRANDOLE (Impasse de la)	L	M
MISTRAL (Chemin du)	M	J
MOLIERE (Rue)	V	M
MONET (Impasse)	L	M
MONTCALM (Place)	C	M
MONTMIRAL (Allée de)	L	M
MONTPLAISIR (Chemin)	L	M
MONTPLAISIR (Rue)	L	M
MOUETTE (Chemin de la)	V	J
MOUETTE (Sentier de la)	V	J
MOURGUETTES (Rue des)	L	M
MOURGUETTES (Traverse des)	L	M
MURIERS (Impasse des)	M	J
MURIERS (Rue des)	M	J
MUSCATS (Impasse des)	L	M
N		
NARCISSSES (Rue des)	M	J

NOM DE VOIE	1	2
NATIONALE (Route)	V	M
NEUVE (Place)	C	M
NORD (Rue du)	C	M
NORIA (Traverse)	L	M
NOTRE DAME DES ROSES (Chemin de)	M	J
O		
OLIVETTE (Impasse de l')	V	J
OLIVIERS (Chemin des)	L	M
ORMEAUX (Impasse des)	L	M
P		
PAILLASSE (Chemin de la)	V	M
PARC D'ACTIVITES (Impasse du)	V	M
PAROISSE (Rue de la)	C	M
PARRANS SAINT-MICHEL (Chemin)	M	J
PASTEUR (Avenue)	C	M
PAUL CEZANNE (Rue)	C	M
PAUL VALERY (Impasse)	L	M
PAVILLON (Chemin du)	L	M
PECHEURS (Rue des)	C	M
PENSEES (Impasse des)	M	J
PENSEES (Rue des)	M	J
PETIT BOIS (Chemin du)	L	M
PETUNIAS (Impasse des)	M	J
PEUPLIERS (Impasse des)	V	J
PEYRAUBE (Chemin de)	L	M
PEYRAUBE (Impasse de)	L	M
PEYRE (Impasse de la)	L	M
PHENIX (Impasse)	V	M
PHILIPPE LE BEL (Rue)	V	J

NOM DE VOIE	1	2
PIERRE (Chemin de)	L	M
PIERRE CORNEILLE (Rue)	V	M
PIERRE MENDES FRANCE (Avenue)	L	M
PIERRE TAILLANT (Rue)	C	M
PIERRELATTE (Allée de)	L	M
PIERRELATTE (Rue de)	L	M
PINEDE (Allée de la)	V	M
PINS (Allée des)	M	J
PINS (Impasse des)	M	J
PINSONS (Rue des)	V	J
PIVERTS (Impasse des)	V	J
PLAINE (Chemin de la)	L	M
PLAN (Chemin du)	V	M
PLAN (Place du)	C	M
PLAN DE BEAUCAIRE (Impasse du)	C	M
PLAN DE BEAUCAIRE (Place du)	C	M
PLAN DE BEAUCAIRE (Rue du)	C	M
PLATANES (Rue des)	M	J
PLEIN SUD (Chemin)	V	M
POETE (Impasse du)	L	M
POMMIERS (Allée des)	M	J
PONT D'ARDECHE (Ancienne route)	M	J
PONT D'ARDECHE (Passage)	M	J
PORT (Place du)	V	M
PORTE SUD (Impasse)	V	M
PRES VERTS (Impasse des)	L	M
PRIMEVERES (Impasse des)	M	J
PROVAISON (Chemin de)	M	J
PROVENCE (Impasse la)	M	J

NOM DE VOIE	1	2
PUITS DE LA CALADE (Impasse du)	C	M
PUITS DE LA CALADE (Rue du)	C	M
Q		
QUAI (Rue)	C	M
QUATRE COINS (Rue des)	C	M
QUATRE VENTS (Impasse des)	C	M
QUATRE VENTS (Rue des)	C	M
R		
RAMPE DU PONT (Rue)	C	M
RAPSODIE (Impasse)	V	M
REPUBLIQUE (Place de la)	C	M
RIEU PRIMEN (Chemin)	V	M
RIVES DE L'ARDECHE (Rue des)	V	J
RIVES DU SOLEIL (Impasse des)	V	J
RIVIERE (Rue de)	C	M
RIVOLI (Rue de)	L	M
ROMARINS (Impasse des)	M	J
ROSA (Impasse)	L	M
ROSEAUX (Impasse des)	V	M
ROSES (Allée des)	V	M
ROSES BACCARAT (Place des)	M	J
ROSIERS (Rue des)	M	J
ROSSIGNOLS (Place des)	V	J
ROUGET DE L'ISLE (Rue)	V	J
ROYALE (Ancienne route)	V	M
S		
SAINT-ALEXANDRE (Chemin de)	L	M
SAINT-ANDRE (Chemin de)	L	M
SAINT-ANTOINE (Rue)	C	M

NOM DE VOIE	1	2
SAINTE-BARBE (Impasse de la)	V	M
SAINT-ETIENNE DES SORTS (Route de)	V	M
SAINT-GEORGES (Rue)	C	M
SAINT-GUILHEM (Impasse)	M	J
SAINT-JACQUES (Rue)	C	M
SAINT-MICHEL (Place)	V	M
SAINT-PANCRACE (Chemin)	M	J
SAINT-PANCRACE (Impasse)	M	J
SAINT-PAULET DE CAISSON (Route de)	L	M
SAINT-PIERRE (Impasse)	C	M
SAINT-PIERRE (Place)	C	M
SAUGE (Rue de la)	L	M
SAUT DU LEVREAU (Chemin du)	V	M
SERPOLET (Impasse du)	L	M
SOEURS SAINT-VINCENT DE PAUL (Place)	C	M
SOLEIADO (Impasse)	M	J
SOURCES (Chemin des)	V	M
SOUVENIR FRANCAIS (Place du)	C	M
STENDHAL (Rue)	V	J
T		
TILLEUL (Impasse du)	L	M
TONTINE (Impasse de la)	L	M
TOURNANTE (Impasse)	C	M
TOURNANTE (Rue)	C	M
TOURNESOLS (Chemin des)	M	J
TOURTERELLES (Rue des)	V	J
TRINTIGNANT (Rue)	V	M
TROENES (Rue des)	V	J
TROIS JOURNEES (Rue de)	C	M

NOM DE VOIE	1	2
TROU DE BARRY (Chemin du) n°52	V	M
TROU DE BARRY (Chemin du) n°530 et n°537	L	M
TUILLIERES (Impasse des)	V	M
TULIPES (Impasse des)	M	J
U		
ULM (Place d')	L	M
UNION (Rue de l')	C	M
URSULINES (Place des)	C	M

NOM DE VOIE	1	2
UZES (Impasse d')	M	J
UZES (Rue d')	M	J
V		
VACHES (Rue des)	C	M
VAUBAN (Rue)	V	J
VENEJAN (Route de)	V	M
VENTABREN (Chemin de)	M	J
VENTOUX (Rue du)	L	M
VERRERIE (Rue de la)	V	M

NOM DE VOIE	1	2
VICTOR HUGO (Rue)	C	M
VILLA RIVAGE (Impasse)	V	J
VINCENT SCOTTO (Rue)	L	M
VIOLETTES (Impasse des)	M	J
VIVARAIS (Rue du)	M	J
VIVARAIS (Traverse du)	M	J
W		
WAGRAM (Rue de)	L	M

Calendrier de collecte de Pont-Saint-Esprit - Légende page 22

LOCALISATION DES COLONNES ORDURES MÉNAGÈRES À PONT-SAINT-ESPRIT



PLACE FOCH

BOULEVARD GAMBETTA 1 (près de CitéZen)

BOULEVARD GAMBETTA 2
(près du rond-point de l'Europe)

RUE RAMPE DU PONT

PLACE SAINT-PIERRE

PLACE DE LA REPUBLIQUE

QUAI SIBOUR BONNEFOY

PLACE D'ORNANO

(rés. Saint Yves et rés. Spiripontaine)

RUE DES ELYSÉES (rés. Les Amandiers,
Les Papillons, L'Anglore, Les Elysées et
Le Saint-Michel)

VILLA CLARA 1 ET 2 (rés. Villa Clara)

CHEMIN DE CHANCE 1 ET 2 (rés. Baticoop)

RUE DE GIVORS (rés. Portes de l'Ardèche)



Service Gestion des déchets

04 66 90 58 00

redevance.incitative@gardrhodanien.fr

Flashez-moi !



gardrhodanien.fr     